



Bon de commande contesté par le vendeur

Par **radio fm**, le **29/04/2008** à **11:30**

Bonjour,

Il y a 10 jours j'ai réservé une cuisine après avoir effectué un devis avec le vendeur. Une promotion est en cours de -20% dans ce magasin sur ce modèle de cuisine entre autres. nous avons donc accepté leur devis et avons signé le bon de commande, nous avons également dans la foulée prix par ce magasin un crédit et versé une somme au comptant.

7 jours plus tard, le vendeur nous contact pour nous signaler qu'il a fait une erreur, sur notre commande, en effet il nous a appliqué -20% de réduction sur notre bon de commande, alors que selon lui, les tarifs indiqués par son système informatique en tenait déjà compte.

Il nous propose donc, soit : nous réglons à la livraison la différence de taux soit +20% de la somme totale (nous n'en avons pas les moyens)
Soit il annule purement et simplement notre commande.

Moi j'ai pris un crédit qui démarre le 05/06.(plus une partie versée le jour même)

Ont ils le droit d'annuler la commande ?

La livraison doit avoir lieu le 14/05 peuvent ils la bloquer ?

Je vous remercie de votre aide

Cordialement